

MOBILISATION RETRAITE :
PRISE DE PAROLE DE SOLIDAIRES AUVERGNE
DU 20 DÉCEMBRE 2019



Le 1^{er} ministre a de nouveau affirmé ce mercredi 11 décembre que les femmes seraient les grandes « gagnantes » de la contre-réforme des retraites projetée par le gouvernement. Nous pensons qu'au contraire les femmes seront les grandes perdantes. **Cette réforme va accroître la précarité financière et réduire l'autonomie des femmes.**

Lundi dernier, à Paris, de nombreuses personnalités militantes et politiques se sont réunies pour donner des arguments contre les mensonges éhontés du gouvernement. Comme nous, elles exigent toutes le retrait du projet de réforme du gouvernement.

Aujourd'hui, conséquence de carrières plus hachées, de temps partiels imposés (*pour 30 % d'entre elles*), de salaires inférieurs, et du plafond de verre qui verrouille progression professionnelle, **les pensions des femmes sont, en moyenne, 25 % inférieures à celles des hommes.** 37 % des pensionnées touchent moins de 900 euros

Avec le mode de calcul sur toute la carrière et l'augmentation de la durée de cotisation pour ne pas subir de décote, la contre-réforme des retraites creusera encore plus ces inégalités.

Beaucoup de femmes, les plus précaires, n'auront même pas droit à la pension de 1000 euros minimum puisqu'elle ne répondront pas au critère de carrière complète.

Aujourd'hui les femmes bénéficient d'une bonification sous forme de trimestres supplémentaires. Ce système, pour inégalitaire qu'il soit entre fonction publique et secteur privé, permet quand même aux femmes de partir plus tôt en réduisant, voir supprimant la décote, et améliorant ainsi la pension.

C'est donc un mécanisme qui quoi qu'imparfait tend à réduire à la retraite les inégalités de revenus subies par les femmes dans la vie active.

À la place, le projet Macron-Philippe prévoit que 5% de points supplémentaires seront accordés pour chaque enfant, mais... à prendre par le père ou la mère ou à répartir pour moitié. La tentation sera grande de donner le bonus au salaire le plus élevé, qui est souvent celui du père. **Ce mécanisme ne permettrait plus de réduire la durée de cotisation pour les femmes** : il s'agit d'une régression profonde.

Les pensions de réversion ne seront versées qu'à partir de 62 ans (contre 55 ans aujourd'hui dans le privé et sans limite d'âge dans le public) Cela entraînera donc des années de précarité financières pour pouvoir bénéficier de cette pension.

De plus, la réforme précarise les femmes divorcées ou remariées car elles ne bénéficieront plus de la pension de réversion : c'est un coup porté à l'indépendance financière des femmes mais aussi à leur sécurité.

Elles risquent en effet de ne plus divorcer pour éviter une précarité financière et de rester avec un conjoint violent, alors même qu'un féminicide sur quatre est commis alors que la victime est à la retraite.